



LA UNE

L'université Paris-Dauphine double ses frais d'inscription pour la rentrée 2008

Par Jade Lindgaard

A la veille des vacances d'été, la décision est passée inaperçue : l'université Paris-IX Dauphine vient de quasiment doubler les droits d'inscription de ses premières et deuxième années de licence. Dès la rentrée 2008, les étudiants de L1 et L2 devront payer 460 euros de frais de scolarité, contre 250 euros jusqu'ici. Cette hausse de 85% a été votée par le conseil d'administration du 23 juin à une écrasante majorité (38 voix pour, 2 contre, 4 abstentions).

«*Nous sommes en désaccord avec cette augmentation, sortie de nulle part, votée alors que les étudiants ne sont plus là pour réagir* », proteste Léa Réguer, du syndicat étudiant Unef. «*Il n'y a pas d'autre intention que de gérer le quotidien de l'université* », répond Laurent Bastch, président de l'université. «*Je n'ai pas à me justifier, ce n'est pas une question nationale, cela ne concerne que Dauphine* .»

Selon la présidence de l'université, les 210 euros supplémentaires par étudiant serviront à financer l'accès aux bases de données spécialisées de la bibliothèque, ainsi qu'à un centre multimédia. Ce qui revient à «*obliger les étudiants à souscrire à des options jusque-là facultatives !* » critique l'Unef.

Le coût de la scolarité à Dauphine s'élèvera désormais nettement au-dessus du tarif fixé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la rentrée universitaire 2008/2009 : 169 euros (contre 165 en 2007/08) pour la licence, en hausse de 2,5%. Alors que consigne a été donnée aux universités de «*veiller scrupuleusement au respect de la législation* », Dauphine ne se met pourtant pas hors la loi. La hausse de ses tarifs ne porte en effet que sur ses filières de diplômes d'universités (les «*DU* »), librement définis et tarifés par les facultés, à la différence des diplômes nationaux dont les droits d'inscription sont fixés chaque année par décret gouvernemental. Mais à Paris-IX, qui bénéficie du statut de grand établissement (comme le collège de France, l'EHESS, le Cnam...), l'intégralité des étudiants en première et deuxième année sont inscrits en «*DU* ». Ce sont près de 2000 étudiants qui devront donc déboursier près du double de la somme habituelle.

Le «cas» Dauphine

Cet épisode intervient près de cinq mois après l'adoption par l'université d'une feuille de route prévisionnelle envisageant

d'augmenter très fortement l'ensemble des frais d'inscription de l'université, toutes années confondues. Selon ce scénario, calé sur le plan quadriennal 2009-2013, les étudiants de première année de licence pourraient verser jusqu'à 1650 euros annuels, ceux de Master 2 jusqu'à 3000 euros. Mais la perspective de sortie du cadre national du diplôme avait valu à Laurent Bastch un sévère rappel à l'ordre du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le président de l'université s'était alors défendu en expliquant avoir besoin de «*plusieurs millions d'euros supplémentaires*» pour «*rester dans la course* ».

Cette fois-ci, la situation semble différente : le quasi doublement des droits d'inscription de Dauphine ne devrait pas rapporter plus de 400.000 euros à l'université, une faible recette par rapport à son budget d'environ 20 millions d'euros (hors salaires). Le compte financier 2007 de l'établissement s'est clos sur un excédent de 1,84 million d'euros.

En off, un membre du conseil d'administration en désaccord avec la hausse, analyse : «*Le but n'est pas de faire entrer l'argent dans la caisse, mais de montrer que derrière le président, toute l'université veut augmenter les frais d'inscription. Pour faire pression sur Valérie Pécresse.*» Mais de son côté le ministère se retranche derrière la légalité du dispositif : «*A partir du moment où Dauphine respecte la loi* », il n'y a rien à redire.

Le département de mathématiques et informatique de la décision et des organisations (Mido), concerné par l'un des deux DU, a voté contre l'augmentation des tarifs. En revanche, la licence sciences des organisations (LSO) l'a acceptée.

Pour Antoine Claudé, étudiant et membre du collectif Dauphine pour tous : «*Cette décision est irrespectueuse vis-à-vis des bacheliers qui se sont inscrits avant cette hausse, et des étudiants de première année qui vont devoir payer plus que prévu pour leur deuxième année. La loi sur l'autonomie des universités votée l'année dernière permet plus de liberté dans la création des diplômes d'université : d'autres universités ne vont-elles pas s'inspirer du précédent Dauphine ? Les diplômes librement tarifés vont-ils se multiplier ?* »

Une nouvelle fois, le cas Dauphine pose la question de l'usage des diplômes d'établissement par les universités pour augmenter, en toute légalité, leurs frais d'inscription. En parallèle du système national, et malgré les consignes du ministère.



Directeur de la publication : Edwy Plenel
Directeur éditorial : François Bonnet
Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007. Capital social : 1 958 930 €. Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : en cours.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 958 930 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.